

L'hon. M. MANION: Vos fonctionnaires estiment-ils que les déclarations contenues dans ces circulaires sont exagérées ou peignent fidèlement la situation?

M. CALDWELL: Avant que le ministre réponde à la question de notre collègue, je désire apprendre au comité que je connais personnellement l'auteur d'une de ces circulaires et que ce dernier est prêt à faire à ses dépens la preuve des faits qu'il avance. Je veux nommer M. Frank Barnjum.

L'hon. M. MANION: C'est de lui que je veux parler.

M. CALDWELL: Cet homme a offert une prime en argent à tout individu dans les Provinces maritimes, même à Québec et dans le Manitoba pour les meilleurs terrains soumis au reboisement.

L'hon. M. MANION: Notre collègue est-il renseigné sur la gravité de la situation?

M. CALDWELL: J'en parlerai. Ce philanthrope a aussi offert une prime d'encouragement à tout homme qui planterait une étendue quelconque en jeunes épinettes et en sapins, mais particulièrement en épinettes, au jugement des experts forestiers. Il emploie une partie de sa fortune à cette œuvre, ce qui est une preuve suffisante de l'intérêt qu'il y porte.

Au sujet de la destruction des forêts par les vers gris du bourgeon de l'épinette, je regrette d'avoir à dire qu'on n'a pas exagéré. Les trois cinquièmes de cette essence dans le Nouveau-Brunswick ont été détruits au cours des trois ou quatre dernières années par cet insecte. J'apprends avec bonheur que ses ravages vont en diminuant, et il est possible que ce fléau disparaisse complètement, comme cela arrive en général. S'il en était autrement, les efforts accomplis par l'Etat et les individus pour reboiser nos forêts d'épinettes seraient inutiles, à moins de trouver le moyen de combattre les ravages de cet insecte.

J'ignore si l'administration fédérale s'est occupée de ce problème dans ses recherches scientifiques. J'ai déjà demandé au ministre, à l'occasion de l'examen de son budget dans une séance antérieure, de nous dire ce qu'on avait fait en ce sens, et il m'a répondu que son service aérien s'occupait de découvrir les superficies endommagées pour les signaler aux bûcherons, afin de leur permettre d'abattre les arbres morts avant qu'ils pourrissent.

Si le bois est abattu un ou deux ans après avoir été atteint, il est encore bon, mais passé ce temps, il devient hors de

[L'hon. Ch. Stewart.]

service soit pour la construction soit pour la pâte à papier. J'ai pensé alors, bien que je n'aie pas exprimé cette opinion, qu'il était peu pratique d'indiquer aux forestiers où couper. Ayant fait moi-même l'exploitation des forêts, je sais que chaque marchand de bois a ses propres évaluateurs dans les différentes localités qui décident où il faut abattre et qui voient où et combien il y a de dommages. Je préférerais qu'un département de l'administration fédérale consacre son énergie et son argent à trouver, si possible, un remède au fléau parce qu'on devrait trouver moyen de combattre les ravages de ces incendies. Je ne sais pas si le département du ministre a quelque renseignement sur le sujet, mais il faut immédiatement se rendre compte que ces insectes sont un danger sérieux. Une grande étendue de forêt infestée de mouches, par exemple, qui émigrent d'une localité à une autre est bien vite exposée à être détruite. Ces mouches attaquent les arbres par le sommet, qui paraît d'abord avoir été roussi par le feu et après quelque temps le dépérissement s'étend graduellement à tout l'arbre qui en meurt complètement.

Le ministre a peut-être quelques renseignements sur les travaux d'investigation qu'on a pu faire dans les provinces qui possèdent leurs forêts. Le ministre de l'Agriculture nous a informés que son département se livrait à quelques-uns de ces travaux. Un département du Gouvernement devrait entreprendre ce travail. Le département de l'Agriculture fait quelque chose et le département de l'Intérieur se livre à des recherches indépendantes, de sorte qu'il est probable qu'il y a des chevauchements. C'est une question sérieuse et le ministre devrait nous dire ce que fait le Gouvernement.

L'hon. CHARLES STEWART: Le travail s'exécute conjointement avec le département de l'Agriculture dont les entomologistes font une étude de ces fléaux d'insectes. Dans la Colombie-Anglaise, où le kermès-coquille d'huître paraît ravager les forêts, le travail s'accomplit conjointement avec le département de l'Agriculture, les autorités provinciales et la division forestière pour concourir à l'extermination de tous les insectes. Je suis d'avis, avec l'honorable député, qu'il faudrait éviter autant que possible les chevauchements et qu'un département devrait se charger de poursuivre ce travail particulier. Il est bien évident que ces insectes sont des destructeurs de forêts. Je n'ai pas personnellement de renseignements sur le sujet et je